

Régine Broecker

Docteur en Archéologie Médiévale

Le Beausset

Un autre regard sur les origines

Édition Mairie du Beausset



PRÉFACE

A la suite d'une conférence donnée par Madame Régine Broecker au début de l'année 2010, il m'a paru intéressant de proposer aux Beaussétans et à tous les amateurs d'histoire de découvrir la vie de notre village au Moyen-Age. Bien que quelques articles ou livres aient déjà été publiés sur le sujet, cette période reste souvent mal connue de nos concitoyens. Je proposais alors à notre conférencière de transcrire les informations historiques dont elle disposait afin de les mettre à la portée de tous.

Ainsi naquit « Le Beausset – Un autre regard sur les origines ». Cet exposé fouillé, fruit de longues recherches nous permet de découvrir dans quelles conditions s'est peuplé notre village et comment a évolué son habitat.

Parce que savoir d'où l'on vient nous permet de mieux comprendre notre présent et d'anticiper notre avenir, cet ouvrage séduira tous ceux pour qui notre commune est plus qu'un lieu de villégiature. Le Beausset est un village de France pourvu d'une âme qui se vit au quotidien et riche d'une histoire passionnante parce que représentative de celle de notre pays.

Jean Claude Richard
Maire du Beausset

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie bien sincèrement Monsieur J-Cl. Richard, maire du Beausset qui après une conférence lui a suggéré ces quelques pages et a accepté que la mairie en assume l'édition,

Madame Tinarran, directeur de cabinet, qui a suivi ce travail jusqu'à son terme, avec compétence et gentillesse,
L'équipe édition de la mairie,

Les administrations : Service Régional de l'Archéologie DRAC - PACA, Service Départemental de l'Archéologie, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, mes amis Gérard Félés et Laurent Brézac, mon frère Mickael Broecker, qui ont mis à ma disposition les clichés ici reproduits.

AVANT LE MOYEN-AGE

Le territoire du Beausset, comme celui de bien des communes de Provence a été occupé par l'homme depuis des millénaires. Des haches polies datées du Néolithique et des silex taillés découverts dans les champs à l'occasion de travaux agricoles attestent cette présence. Bien des grottes ou des abris dispersés autour de la plaine, dans les hauteurs, ont pu servir de refuges permanents ou temporaires. Un des avens appelé dorénavant « le gouffre de la nécropole » a été récemment découvert et sondé archéologiquement. Il a servi de lieu de sépulture à plusieurs corps à la fin du Néolithique ou au début de l'Age du Bronze(a).

L'époque celto-ligure, n'est guère représentée par des habitats fortifiés de hauteur qu'on appelle « oppida ». Il est vrai que d'importantes communautés ligures à Evenos, Ollioules (la Courtine) ou dans la Val d'Aren (le Garou) ne sont pas éloignées.

Ce n'est qu'à partir de l'invasion de la Provence par les généraux romains qui fondent Aquae Sextius en 124 av. J-C et colonialisent le territoire marseillais que foisonnent les grandes villae propres à l'épanouissement d'une agriculture essentiellement tournée vers la production de vin et d'huile. L'enquête menée depuis une trentaine d'années a permis de mettre en évidence de nombreuses traces de ces activités : ces pressoirs et contrepoids de pressoirs (grosses pierres taillées comportant des sillons et des cavités) dans la plaine qui mène à Sainte-Anne d'Evenos ou sur les pentes du Beausset Vieux. Des moulins rotatifs à bras en basalte témoignent d'une production céréalière et aussi de la fabrication de ces meules sur la coulée du Rocher de l'Aigue, jusqu'à la fin de l'Antiquité et encore à l'époque moderne. Elles étaient exportées loin sur la côte et à l'intérieur des terres. Les amphores utiles au transport de ces productions étaient fabriquées localement. Le souvenir de l'atelier dont les vestiges ont été découverts lors de la construction du collège Jean Giono est encore vivace dans la mémoire des baussétans (b).

(a) : Philippe HAMEAU.- Le gouffre de la nécropole, le Beausset (Var), rapport SRA-PACA, 2001.

(b) : Jean-Pierre BRUN avec la collaboration de Marc BORREANI.- Carte archéologique du Var, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1999, t.1 le Beausset, p.250-254.

Marc BORREANI, Michel DUFFAUT (dir.).-Prospections sur la commune du Beausset, rapport SRA-PACA, 2006.

LE BEAUSSET MEDIEVAL

Le village du Beausset et son terroir présentent une double situation qui a marqué son évolution (fig.1).

Sa topographie d'abord est scindée en deux terroirs, l'un de plaine et l'autre une zone collinaire qui vient butter au sud sur la chaîne du Gros Cerveau. Ils forment ainsi en second lieu, une zone tampon à l'extrémité orientale du Bassin, entre les aires d'influence marseillaise et celle de Toulon, donc aux confins des diocèses de Marseille et de Toulon, cadres administratifs et aussi politiques au Moyen Age (fig.2).

Ainsi voie de passage incontournable par terre entre Marseille et Toulon, c'est dans la plaine que passera le chemin Royal en 1647, axe de circulation majeur, à l'origine du développement du Beausset neuf, village actuel.

Sur ces hauteurs orientales, non totalement impropres à la culture, sur le point dominant, qu'affectionnaient les *castra* (château et village) au Moyen Age, s'est établi le premier village médiéval, dit judicieusement et curieusement, depuis 1151 au moins, « le Beausset-Vieux ».

Cette zone de collines prolonge les plateaux qui enveloppent le pays toulonnais et le golfe de la Ciotat (l'antique *Citharista*) port et zone active et la plus prospère avant le VII^e siècle. Les forces vives se sont déplacées par la suite vers ce paysage de garrigues et de maquis, séparés par de petits terroirs agricoles, des clairières, animés d'une vie pastorale, mais aussi artisanale comme l'ont montré les recherches de ces dernières années (le verre, la pierre taillée, la chaux, la poix, la cade, le charbon...) avant les mutations contemporaines.

C'est ce massif que se partagent les premières familles seigneuriales, les premières seigneuries de Signes, d'Orves, d'Evenos, mais aussi de Meounes car c'est une partie de ce plateau, en limite des diocèses de Toulon et de Marseille qu'investira la chartreuse de Montrieux.

C'est à partir du VI^e siècle que les historiens font commencer le Moyen Age. La prospérité amenée par la colonisation romaine qui recule devant les hordes « barbares » (wisigoths, burgondes,



Fig.1 : Vue aérienne du territoire de la commune (coll. Mairie du Beausset)



Fig 2 : Le Beausset : situation géographique et administrative

Carte géographique de la région concernée.

Points violets : villages ou castra mentionnés.

Trait violet : limite du diocèse de Marseille et Toulon.

francs), est aussi mise en péril par la dislocation progressive des cadres politiques et sociaux.

Cette période est rendue extrêmement confuse par les querelles, les désordres et les partages successifs du royaume de Clovis entre ses descendants. L'époque est suivie de l'éphémère paix à l'époque de Charlemagne, empereur réformateur et centralisateur. Il a été notamment l'instigateur d'une réforme ecclésiastique matérialisée à Marseille par la rédaction en 813 du célèbre polyptique de Wuadade (recueil de chartes où sont mentionnés les biens de l'Eglise de Marseille).

Il a été démontré ¹ que le territoire de l'antique paroisse de Ceyreste-La Ciotat, érigée en 417 est alors devenu un vaste domaine dépendant de l'Eglise de Marseille dont le centre était le petit ermitage de saint-Côme et saint-Damien à la Cadière d'Azur, toute proche. Ce domaine s'étendait jusqu'à Canaille et l'évolution postérieure a permis de penser qu'il couvrait aussi le terroir du Beausset jusqu'à Orvès, Evenos ².

Après la mort de Charlemagne, les affrontements entre ses héritiers, provoquent une déliquescence des pouvoirs. Cette désorganisation est mise à profit par les «sarrasins» établis en Espagne depuis 715 et aidés de bandes de pillards pour pratiquer des raids dévastateurs à partir du golfe de Saint-Tropez où ils s'installent pendant un siècle au Fraxinet. Jusqu'à ce que Guillaume dit le Libérateur, comte de Provence, aidé par l'action conjuguée de la noblesse provençale (émue de la capture de l'abbé de Cluny, Mayeul), d'une trahison et d'une flotte grecque les en chasse en 972.

Ni par les sources historiques, ni par les sources archéologiques nous ne sommes informés sur le devenir des populations pendant ces siècles «troubles». Décimée par les pestes et les famines au début du Moyen Age, la population survivante dut se réapproprier les sites antérieurs tels les ruines de *villae*, les grottes, les hauteurs, mais nous sommes très mal renseignés sur cette période.

1 - Sur ce problème voir en dernier lieu : Régine BROECKER.- La Cadière, Pages d'histoire médiévale, Toulon, 2007. Pour une synthèse de l'évolution au Haut-Moyen Age : FEVRIER et al.1989: FEVRIER (Paul-Alfert, BATS (Michel), CAMPS (Gabriel), FIXOT (Michel), GUYON (Jean), RISER (Jean).- La Provence des origines à l'an mil. Histoire et archéologie, Rennes, 1989.

2 - En dernier lieu : Régine BROECKER.- Le Beausset-Vieux (Var). Quelques réflexions neuves sur le passé médiéval, Mélanges offerts à Gaétan Congès et Gérard Sauzade, Bulletin Archéologique de Provence, Supplément 5, 2008, p.761-765.

Peu avant l'an mil, après la libération de ce territoire, s'ouvre une période de paix, on peut même dire de prospérité, pendant 30 à 40 ans. C'est une période dite de «reconstruction». Mais on sait, et l'observation est valable pour toute la Provence, que parallèlement c'est une période où les plus forts, une classe d'hommes nouveaux, s'accaparent les terres qui avaient été désertées. Les hommes issus d'anciens lignages, des chevaliers qui avaient participé à la libéralisation de la Provence, bénéficient des largesses du comte qui les installa dans de nouvelles possessions.

C'est ainsi que le Bref de la Cadière, célèbre charte contenue dans le cartulaire (recueil de chartes ou d'actes) de l'abbaye de Saint-Victor relate que lorsque l'on voulut repeupler notre région un différend s'éleva entre les abbés de Saint-Victor, possessionnés à la Cadière et des alleutiers.

Le Comte appelé pour régler le conflit, donna au vicomte de Marseille, dont le patrimoine était dans la région de Trets, tout le reste du bassin, à partir du Grand Vallat et le pourtour, les terres où se fixèrent alors le Castellet, Le Beausset, Orves ... etc ¹... seigneuries qui, **au XII^e siècle**, époque où elles apparaissent dans les textes, appartiennent aux rameaux descendants de la famille vicomtale de Marseille.

D'ailleurs, le texte de 1151, qui fait nommément état du Beausset évoque l'héritage de Pons de Peynier, membre de la famille vicomtale et la charte dit clairement que le vicomte a été excommunié pour avoir usurpé les terres de l'Eglise ² en réminiscence du don qu'ils ont obtenu en l'an mil du comte sur les terres que gérait l'épiscopat marseillais et dont nous avons parlé plus haut.

C'est alors qu'un mouvement inverse s'amorce : les religieux incitent les seigneurs laïcs sur le point de mourir à faire des donations et des restitutions à l'Eglise ou à Saint-Victor en échange des prières des clercs qui leur garantiront le paradis. L'évêque redevient ainsi seigneur en titre du Beausset.

En 1141, 1148 des parts du *castrum* sont confirmées à l'évêque (Rostan de Signes assiste en 1242 à une donation en faveur de Montrieux, au Beausset dans la *domus episcopali*)³ au sommet de

1 - Episode souvent évoqué par les historiens. Pour une lecture complète lire Magloire GIRAUD.- Histoire du prieuré de Saint-Damien établi sur les ruines de l'ancien Tauroentum, Toulon 1849. Hypothèse récente : Régine BROECKER.- Le Beausset-Vieux...op.cit.

2 - Gallia christiana novissima Marseille, n°149 col . 70-71.

3 - En 1141 Gallia christiana novissima Marseille n°146 , en 1148, n°147 . Puis Abbé Raymond BOYER.- La chartreuse de Montrieux aux XIIe et XIIIes., Marseille, 1980, t.II, n°76, p.467.

la pyramide féodale dans laquelle s'intègre pour la gestion concrète du domaine, une noblesse qui, au fil des temps, est de plus en plus pulvérisée, émiettée en de multiples rameaux collatéraux ou descendants.

Les apports dus aux mariages et les indivisions ont pour conséquence la division des seigneuries en plusieurs parts. Ils possèdent 1/4, 1/6^{ème} du *castrum*. Et les descendants finissent par devenir des possesseurs aux parts de plus en plus réduites, avec des emplois secondaires de *castlans*, de gardes du château ou de *miles*, *ministrales*, emploi administratif.

Cette société où domine d'abord la famille de Marseille évolue ensuite dans l'entourage d'une deuxième vague de seigneurs, qui lui est peut-être apparentée, celle de la famille de Signes, issue de Guillaume de Signes ¹. Si elle participe à la restructuration des pouvoirs, elle est active dans l'organisation des terroirs.

C'est la période où se fixent les limites des seigneuries perpétuées de nos jours par les limites des terroirs villageois. Nous le verrons à l'occasion des règlements qui fixent les frontières des diocèses de Toulon et Marseille ou du terroir d'Evenos avec celui du Beausset. La noblesse qui apparaît au Beausset est particulièrement évocatrice de ce point de vue. On remarque un émiettement ; les personnages portent simplement le nom patronymique « du Beausset » sans qu'on puisse les rattacher à un lignage.

C'est le miles Jaufredo de Bauceto en 1151, Guillaume de Bauceto, en 1128 Guillaume Martin dit seigneur du Beausset qui est aussi co-seigneur d'Orves et qui a épousé Aigline Dalmas de Meounes. Ces Dalmas qui deviendront une famille-clé du Beausset et qui viennent donc peut-être de Meounes.

Il y a aussi Ugo de Arenis et son fils Aicard qui tient un « *castrum* » probablement dans le Val d'Arenç ainsi que le suggère son nom. En 1253, Bertrand Giraud est castlan du Beausset.

Puis plus tard, en 1333 apparaît Bertrand de Beausset, Johanneto Parvo de Bauceto ².

1 - Pour l'étude de ces familles voir les thèses de Raymond BOYER.- La chartreuse... op.cit. et de Gabrielle DEMIANS D'ARCHIMBAUD.- Les fouilles de Rougiers (Var), Paris, 1980, p.35-64.

2 - Une étude fondatrice est celle de Louis Sifroy BONIFAY.- Annales de la ville du Beausset, Toulon, 1866, suivie de abbé DUPUI.- Monographie de la paroisse du Beausset, Draguignan, 1877.

Cependant c'est bien à l'émancipation de cette petite noblesse qu'on assiste. Aux détours des réglemens, des confirmations, des accords, des prestations de serments ou d'hommages, où le Beausset n'apparaît à la suite d'autres *castra*, que sous la forme d'une simple mention, au cours des XII^e, XIII^e, XIV^e siècle.

Les détenteurs du pouvoir, seigneurs, évêque, comte, cherchent à se faire confirmer en forme d'authentification, par leurs féodaux, le pape, ou le comte, ou l'empereur leurs terres du Beausset. Cela suggère des conflits de pouvoirs, derrière lesquels se cachent des droits qui sont autant de revenus sur les biens et les hommes, conflits aussi de délimitations de terres. Des confirmations dès 1141, 1148 ; délimitation en 1151 ; protection du pape en 1180¹. Dès 1164 L'empereur Frédéric II confirme à l'église le *castrum de Balcheto* avec tout son territoire, confirmation renouvelée en 1222². Aux XIII^e et XIV^e siècles, la reprise en main du comté par les Angevins se manifestent par l'hommage de l'évêque au sénéchal du comte notamment en 1336, 1369, 1406³.

De cette lutte continuelle entre le «sabre et le goupillon», l'église et le château, qui sont les deux pôles des deux pouvoirs qui encadrent les manants, il y a dans le cas du Beausset une résistance certaine de l'Eglise qui récupère le titre de cette possession face à la pression laïque. Maintien aussi de l'intégrité du terroir face à la constitution du territoire de la chartreuse de Montrieux.

Le développement, à proximité du Beausset, de cette fondation monastique, autre expression de la mainmise de l'Eglise sur les laïcs, se fit à partir de 1137. Sa dotation territoriale lui a été octroyée en grande partie par la famille de Signes, l'abbaye de Saint-Victor et l'Eglise de Marseille sans oublier plusieurs particuliers dont certainement des propriétaires du Beausset comme ces Dalmas, ainsi que l'ont analysé les magistrales études de l'abbé Boyer et de Gabrielle Démiens d'Archimbaud⁴. Animant et exploitant nos forêts, il n'est pas inintéressant de savoir que les chartreux favorisèrent l'implantation d'une des plus anciennes verreries actuellement fouillées en Provence à Planier dans le terroir de Signes. L'artisanat du verre utilisait alors le sable de la Val d'Arcenc, propice à cette fabrication (utilisé de nos jours pour la verrerie Ricard) ⁵.

1 - 1141 : Gallia christiana novissima, Marseille, n°146.

2 - 1164 : Gall.christ nov. Marseille, n°164 ; 1222 : Gall.christ.nov., Marseille, n°223.

3 - 1336, 1369, 1406, Gall. christ.nov. , Marseille, n°507, 580, 668.

4 - Abbé Raymond BOYER et G.DEMIANS D'ARCHIMBAUD.- ...op.cit.

5- Danièle FOY.- Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne, Paris, 1989, p.148-156.

Aux détours de cette évolution historique, des informations, certes lacunaires éclairent **des éléments du paysage**, en expliquent la formation, la conservation de vestiges, ou simplement d'un nom, d'un toponyme qui est parvenu jusqu'à nous.

Faute de vestiges archéologiques probants, les plus anciens repères dans le paysage apparaissent dans un texte de 1151 qu'ont beaucoup interrogé à ma suite les chercheurs ¹ (fig.3).

Les limites du Beausset sont rythmées par le *castrum Aregno* que nous avons déjà évoqué à propos de Ugo de Arenis, peut-être une fortification très modeste dans le Val d'Arcenc. Etait-ce la grotte murée qui était localement dite « mur des sarrasins» ² (fig.4)? ou bien l'*oppidum* (village gaulois) du Garou sur la chaîne du Gros Cerveau³? le clavier de Boson, la rivière « *acriponi* » (le Réal Martin), une pinède, le pin de l'évêque, la montagne de Pied Redon? Encore bien identifiables de nos jours ce contour correspond à celui qui sépare actuellement les communes du Castellet et du Beausset.

Plus tard, un autre lieu-dit de la campagne apparaît et a une histoire quelque peu originale, retracée récemment⁴.

Il est fait état en 1253, dans la délimitation des territoires des *castra* d'Evenos, Orves, et du Beausset du *baut de l'Olme*, l'acte étant passé au pied de ce rocher ⁵ (fig.5 et 6). Il s'agit de la grosse pierre levée qui dans la Val d'Arcenc, est appelée « l'homme » par les Anciens. Ils lisaient l'heure selon la position du soleil sur cette roche⁶.

Cependant, la mention qui nous interroge le plus dans la description de 1151, est celle du « *rupem veteris Bauceti* » autrement dit la falaise du vieux Baucet. Est-ce à dire que l'actuel Vieux-Beausset était déjà vieux d'un siècle en 1151, par rapport à un habitat plus neuf en cours de constitution? Certains auteurs interprètent l'expression latine *bauceti* (diminutif provençal *baou*) comme un

1 - voir note 15. Gallia christ.nov.Marseille, n°149

2 - Régine BROECKER.- Aux origines du Castellet et de la Cadière, Var, Toulouse, 1987. Régine BROECKER.- Le Beausset-Vieux...op.cit., p.763

3 - Henri RIBOT dans Régine BROECKER et al.- Le Castellet, Regards sur un terroir, 1998, p.67 note 110.

4- BROECKER.- Le Beausset-Vieux...op.cit.

5- Gallia christiana novissima, Marseille n°275. Il s'agit de la délimitation des territoires par les délégués au sénéchal de Provence et le procureur Benoit d'Alignan.

6 - Informations de personnes âgées du terroir. M.Laurent Décugis, Madame Denise Maurillon-Broecker. Cette grotte de sable était barrée d'un mur avec meurtrières. Elle a disparu, absorbée par la carrière. Le segment de mur visible sur le cliché ci-contre ne semble pas médiéval.

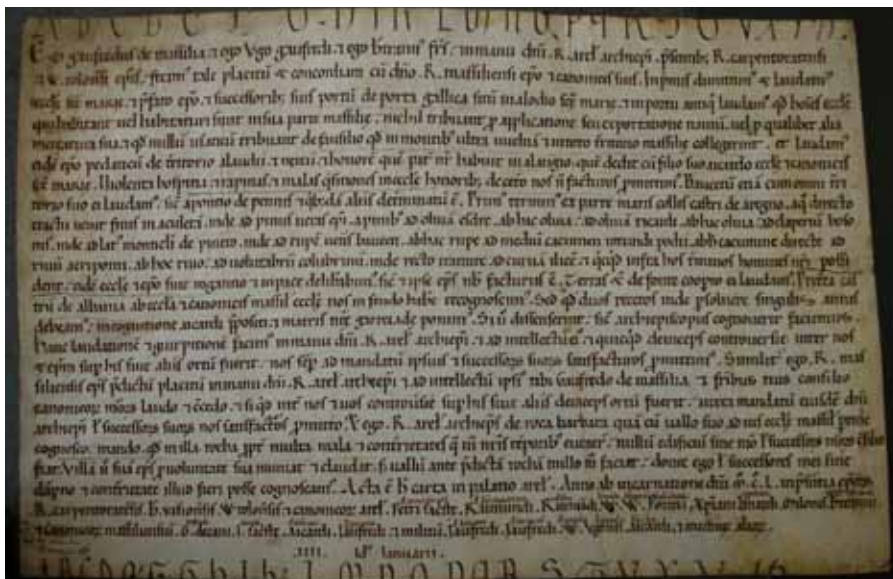


Fig 3 : Texte de 1151, Délimitation des territoires :

« *Omni territorio suo, ei laudamus ; sicut a Pentio de Pennis, et quibusdam aliis, determinatum est. Primus terminus, ex parte maris, collis castris de Aregno, a que, directe tractu, venit finis in Aculetam ; inde ad pinus veras episcopi, a pinibus ad olivam Esdre : ab hac oliva, ad olivam Ricardi ; ab hac oliva, ad claperium Bosonis ; inde, ad latus monticuli de Pineto ; inde, ad rupem Veteris Bauceti, ab rupe, ad medium cacumen Rotundi Podii : ab hoc cacumine, directe ad rivum Acriponi, ab hoc rivo, ad volutabrum colubrinum : inde recto tramine, ad curvam ilicem. Et quicquid infra hos terminus homines nostri possident eisdem ecclesie et episcopo, sinc inganno, et in pace delibemus, sicut et ipse episcopus nobis facturus est. Terras etiam de Fonte Cooperto laudamus.* »



Fig.4 : Grotte des Sarrasins (Collection privée 1938)

escarpement rocheux naturel qu'on qualifiait de « vieux » pour le distinguer du *castrum*¹. Cela ne convainc pas vraiment. Si l'on en reste à la compréhension littérale il en ressort que le site perché toujours nommé le Beausset-vieux est antérieur aux premières mentions du XII^e siècle.

Les sondages ponctuels réalisés dans les années 80 n'ont pas apporté de précisions sur ce point des origines².

Certes on a fait moisson de tuiles gallo-romaines ici ou là. Pas plus que l'absence d'une véritable recherche à l'occasion de travaux dans le village neuf ne nous a informés sur la date et la forme exacte de sa première implantation.

Mais c'est donc logiquement mais à titre d'hypothèse que l'on peut soupçonner que déjà avant les mentions des « cabanes » en 1283 et, surtout, 1398, un modeste habitat s'était constitué dans la plaine, près des cultures le long du chemin médiéval qui devait passer là où par la suite sera tracé le chemin royal³.

Ce phénomène de déperchement d'un habitat de hauteur aux XII^e - XIII^e siècle vers la plaine est maintenant bien connu historiquement mais non archéologiquement. Les historiens qui ont étudié ce phénomène, il y a une trentaine d'années, le situent généralement à partir du XIII^e siècle. Ils l'expliquent par le désir de se rapprocher des cultures et d'éviter les trajets pénibles entre le *castrum* perché et mal commode et les zones cultivables, dans un contexte d'expansion économique. L'indication de « cabanes » au Beausset répond bien à ce cas de figure de dédoublement de l'habitat. Cependant, le terme évoque plutôt un habitat temporaire, que les paysans n'occupaient qu'un certain temps, durant les gros ou longs travaux ; ils avaient aussi une maison au village de hauteur qu'ils regagnaient à la fin des travaux ou en cas de danger comme cela a été général dans la deuxième moitié du XIV^e siècle au moment des désordres provoqués par les Grandes Compagnies (bandes de pillards et de brigands qui, désœuvrées pendant une accalmie de la Guerre de Cent Ans, sillonnaient les campagnes)⁴. Ce dédoublement a-t-il commencé au XII^e siècle au Beausset ? Quels vestiges ? Nous disposons de la mention en 1283 de l'achat

1 - Opinion d'Elisabeth SAUZE, Inventaire des castra désertés, SRA-PACA, 2001. Fichier CAV 2000.

2 - Sous la direction d'Henri RIBOT et Pierre SALICETI.- Rapport de sondages, SRA-DRAC-PACA, 1991.

3 - Gérard DELATTRE.- dans Le Castellet, Regards sur un terroir, Sanary, 1998, p.93-102.

4 - Noel COULET.- Aix-en-Provence, espace et relations d'une capitale (milieu XIV^e-milieu XV^e, Aix, Université de Provence, 1988, t.1, p.67-107.

Fig.5 : Texte de 1253, délimitation des territoires GCNM N°275

1253
Gallia christiana novissima MARSEILLE, N°275, 24 février 1253

Délimitation de territoires par les délégués du sénéchal de Provence et le procureur de Benoit d'Alignan.

On cite les témoins pour les différents castra.
Ex parte castris de Evena....
Ex parte castris de Bauceto, Petrum Isnardum et Bertrandum Ricardum, et Gaufredum Michaelem, et Bertrandum Amelii et Petrum Barbani et Petrum del Cros et Guillelmum Duranti

Primum, in territorio de Auroneves, juxta aream Aicardi Domenege et ab illo loco, protenditur usque in aream Stephane; et ab illo loco protenditur usque in serrum de Tremolo; et ab illo loco protenditur usque in costam de las Ocas; et ab illo loco protenditur al baut de l'Olme.(de ce lieu elle (la limite) s'étend jusqu'au rocher de l'Olme)

Item pronuntiaverunt quod si aliqui ex parte castris de Evena habent aliquos possessiones infra dictos confines in territorio de Bauceto, ipsa habeant et retineant et sub dominio domini episcopi massiliensis.
Et versa vice, si aliqui homines ex parte castris de Bauceto habent aliquas possessiones ultra confines supradictes in territorio de Auroneves, ipsas habent et retinant et sub dominio domini castris de Evena.

Actum est hoc a baut de l'Olmo, (Acte fait au rocher de l'Olme) in presentia et testimonio Rainaudi et Hugonis de Oliulis militum et Raimundi Isnardi et Petri Porcelli et Guillelmi Alon et Petri Vitalis, hominum de Evena et plurum aliorum etc...

Testament de Gilbert des Baux Gallia christiana novissima TOULON, 185 Toulon le 25 juin 1243.
...Lego (je lègue) XX libros (20 livres) à Ricardo de Ulmo....



Fig 6 : Rocher dit «l'homme» dans le Val d'Arenç (R.Broecker)

d'un ferrage (bonne terre à jardin) aux Cabanes, celle en 1361 puis 1398 de l'église Notre-Dame *de plano de bauceti* ¹; la même année deux casaux sont dits accolés à l'église.

En 1454, sont notés un moulin à huile aux Cabanes, un moulin à farine au Gourganon.

Il s'agit donc d'un terroir organisé, cultivé, occupé. C'est un habitat ouvert dit « *burgetta* » en 1506.

Les exemples d'habitats développés au pied du vieux village sont multiples même dans la région proche : on peut citer au pied de la colline qui porte le village du Castellet, le hameau actuel du Brulât qui, situé comme les cabanes sur l'ancien chemin, possédait une auberge, un habitat, déjà au début du XV^e siècle ².

Les villages de Cuges, Roquefort, présentent des cas similaires.

La mémoire collective a conservé le souvenir, rapporté par une étude récente, de la situation de la première église.

Celle-ci se trouverait à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, qui avait succédé au XIX^e siècle à l'édifice religieux plusieurs fois remanié (fig.7, 8 et 9). On sait que la place actuelle recouvre l'ancien cimetière paroissial ³.

Quant aux Cabanes, une impasse et une villa portent encore le toponyme, dans une zone de jardins, en périphérie du village, non loin de la rue qui conduit à l'oratoire St Louis ⁴ (fig.10, 11).

Ce village en devenir n'a cessé de grossir et son acte de consécration est celui qu'ont en mémoire tous les baussétans : c'est la supplique adressée en 1507 par la communauté à l'évêque de Marseille, par laquelle elle sollicite l'autorisation de transférer la paroisse du vieux village dans le « *burgetta* » ⁵ (fig.12).

1 - Louis Sifroy BONIFAY...op.cit., Arch.Mun. La Cadière: 1361, Arch.574; 1398, Arch.614

2 - Magloire GIRAUD.- Les archives paroissiales de la Cadière, Bull.Soc.Stat. 1859 republié par Régine BROECKER et Marc BORREANI, Françoise LAURIER (Coll.).- Un édifice tardo-gothique de l'ouest varois : l'église Saint-André de la Cadière, Bulletin Archéologique de Provence, 31-32, 2002-2003, p.171-173

3 - En dernier lieu : Gérard DELAFORGE.- L'église de 1789 à 1914, Le Beausset, 2000.

4 - Le quartier des « cabanes » a dû s'étendre depuis la zone qui porte encore son nom « impasse des cabanes » jusqu'à proximité de l'emplacement de l'ancienne église Notre-Dame dont on est assuré qu'elle a été remplacée par l'actuel hôtel de ville (fig.8).

5 - Gall.christ.nov., Marseille, n°842



Fig.7 : La place sur une carte postale où l'on aperçoit le clocher et les arcades de l'anciennes église (coll. Gérard Feles).



Fig.8 : La place actuelle avec au fond la mairie (M. Broecker)



Fig.9 : Ancien cliché où l'on voit les doubleaux et les chapelles de la primitive église (coll. Gérard Feles).



Fig.10 : Impasse des Cabanes (cl. M. Broecker)

Antoine du Four ambassadeur le français de l'église de Beausset.

A xvo incarnationis Domini 1506[?], et die 19 mensis martii. Notum sit etc. quod cum plures homines et incole castri de Baneto multas domos a quibusdam amicis construxerint in lingua catarorum dicti loci, propter laboriosum accessum ad dictum castrum quod reperitur positum in montana, et ibidem novas domos impofterum edificare intenderint, ac parrochiale ecclesiam in dicta burgueta transferri indiderint, propter spiritualia facilius et commofter suscipienda; cumque reverendus in Christo pater d. d. A. misericordie divina episcopus Massiliensis, dominus temporalis dicti castri de Baneto, summi ad hoc consensus prestare per dictos homines fuerit omnimodo requisitus, cum protestationibus de non prejudicando eidem, nec ejusdem in dicto episcopatu successibus, ex eo quod ecclesia parrochialis et domus presbiterialis que nunc sunt in dicto castro perenniter reperiantur edificata, nec indigeant nec indigent, nisi post secula, ulla reparacionibus; tandem, ipse reverendus dominus episcopus precibus dictorum hominum quas dominus Bartholomeus Martinus, vicarius perpetuus ecclesie dicti loci, inclinavit, sub pactis laicis et conditionalibus sequentibus. — Hinc est quod personaliter constituit reverendus in Christo pater d. d. Antonius, misericordie divina episcopus Massiliensis, dominus temporalis ac prior dicti loci de Baneto, ex una, ac d. d. Bartholomeus Martinus, vicarius perpetuus, discreti viri Petrus Dolinaeus, Bartholomeus Imberti, Jacobus Vallebella, Romenus Imberti, Petrus Imberti, Dominicus Scloni, Ludovicus Aycardi, Johannes Magistri, Johannes Dalmaei, syndici et consiliarii dicti castri de Baneto, somis tocius universitatis, ex altera partibus, iunctam et conventionem de supradictis fecerant. — Primo, convenerunt quod licet dicte universitati novam parrochiam edificare in dicta burgueta, cum decem presbiterio et sacristia, suis propriis sumptibus et expensis, que valeat totum populum nunc et impofterum continere. — Item, fuit de pacto etc. quod dicta universitas teneatur domum claustralem, pro vicario et aliis ad servicium domini destinatis, pariter de novo construere, suis propriis sumptibus et expensis. — Item, fuit de pacto quod nec ipse reverendus dominus episcopus, nec sui successores, perpetuis futuris temporibus, teneantur aliquam reparacionem facere in ecclesia nec domo predictis, et penitus sint homines ab hujusmodi onere. — Item, fuit de pacto quod licet dicte universitati assignentur compendia, que nunc est in veteri parrochia, remaneant parva compendia in eadem, in novam parrochiam transportare. — Item, fuit de pacto quod dictus dominus vicarius, et sui successores, dum domus nova fuerit constructa et ornata, teneantur ipsam domum de legibus providere, usque ad summam trium florentinum; et dum major expenderit summa ad reparanda predicta edificia, totum hujusmodi onus incumbat predictae universitati. — Quibus pactis et conditionalibus acceptis, et non aliis, dictus reverendus dominus episcopus summi ad supradicta prebuit consensus, benedictiones etc. amplexus etc. Hanc autem etc. De quibus etc. Obligatus etc. Actum Baneto, ante ecclesiam parrochiam, Testes, d. d. Petrus Cabanensis, Johannes Solini, cappellani.



Fig.11 : Vue aérienne du «Beausset neuf» où l'on voit la situation du hameau des Cabanes. © MCC-DRAC SRA PACA M. Olive 2005

Probat. de Grande de Paris, not. d'Antoine, 1506, P. 131 (M. Broecker).

[Ant. du Four était à Savone le 1^{er} Juin. 1507 et à Lyon le 15 août suiv.; il moutra à Milan à la fin de Juin 1509 ou dans les trois premiers jours de juillet.]

Fig.12 : Texte de la supplique de transfert de la paroisse en 1507. GCNM N°842

villageois et leurs représentants évoquent dans cet acte la pénibilité imposée par les trajets nécessaires dans l'ancien *castrum* pour tous les actes de la vie religieuse. Car il est à ce propos intéressant de souligner l'importance que revêt le pôle religieux, en l'occurrence la paroisse, non seulement pour la pratique religieuse quotidienne ou dominicale mais aussi dans l'implantation, la consécration de l'habitat villageois conséquent qui se regroupe. Ce phénomène a été bien perçu et mis en évidence pour le Moyen Age classique mais on voit ici qu'il est toujours vivace durant le Moyen Age finissant ¹.

Qu'en est-il de ce vieux, ce premier village, où l'ermitage actuel fréquemment visité, a pris la place du château seigneurial adossé à l'église encore en élévation ?

Il faut replacer son abandon finalisé par l'acte de transfert de 1506, mais déjà réalisé au moment de l'affouagement de 1471 (le *castrum* est dit inhabité) dans le mouvement de récession qui a affecté de manière exceptionnellement grave la Provence comme toutes les provinces occidentales à la fin du Moyen Age. Les études pionnières des années 60-70 consacrées aux désertions des XIV^e-XV^e siècle ont mis en évidence la régression démographique due à l'épidémie de Peste qui en 1348 a conduit à la disparition d'un tiers de la population ².

On peut deviner encore dans l'ermitage les caractères de ces forteresses perchées (fig.13, 14) élevées par le vicomte Guillaume au XI^e siècle pour se défendre, et surtout rassembler autour de lui les paysans dispersés, quelques familles, afin de mieux assurer sur eux son contrôle et le contrôle de l'organisation économique du terroir qu'il s'accaparait.

Phénomène de regroupement des villageois autour ou au pied de la forteresse, que les historiens nomment « *incastellamento* » ou aussi encellulement, et qui est à l'origine de bien des villages méridionaux.

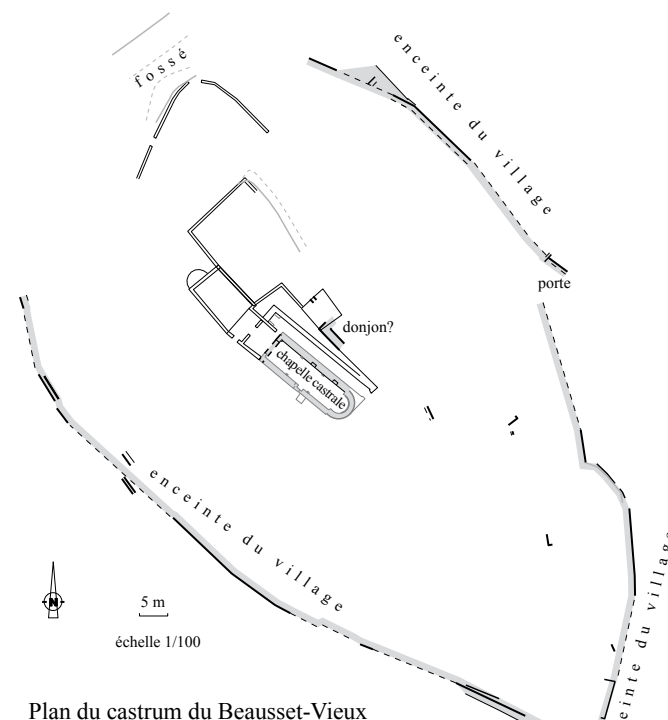
Ici nous distinguons au centre de l'ensemble des constructions, la tour quadrangulaire (fig.15) dont l'appareil est encore visible à la base de la tour d'orientation. C'est le symbole de la puissance seigneuriale. Elle avait deux ou trois étages. Elle servait de refuge

1 - Michel FIXOT, Elisabeth ZADORA-RIO (dir.).-L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales, Aix-en-Provence, 1994, Documents d'Archéologie Française, 46.

2 - Coll. Villages désertés et histoire économique, XIe-XVIIIe s. SEVPEN, Paris, 1965.



Fig.13 : Le Beausset Vieux : vue rapprochée de l'ermitage avec ses différentes composantes. © MCC - DRAC SRA PACA M. Olive 2005



Plan du castrum du Beausset-Vieux

Fig.14 : Plan du Castrum : P. Saliceti, Manguiollo, F. Laurier



Fig.15 : Carte postale où l'on voit le grand ossuaire sous la croix et la base de la tour avant sa reconstruction. Coll.Laurent Brézac).

en cas de danger, mais aussi de tour de guet ou de garde. En face, le logis du seigneur, grande pièce rectangulaire où la vie sociale se déroulait et où on logeait. Autour, la cuisine, le four, la citerne, les greniers. Elle est le dernier édifice à être abandonné et inutilisé¹. Le 1^{er} octobre 1616, faisant suite à un arrêt du Parlement d'Aix, deux émissaires (Beaumont et Achard) sont envoyés pour faire travailler incessamment à la démolition de la « grand tour » à côté de bâtiments vieux et inhabités, afin qu'on ne puisse s'y fortifier et s'y loger en aucune manière (fig.16).

L'esplanade au pied de la tour, d'où les prêtres bénissent le terroir au cours des processions, servit peut être de terrasse défensive, sorte de première basse-cour limitée par une courtine (fig.17).

En descendant de la tour par un escalier étroit on pénètre dans le vestibule qui donne accès aux trois bâtiments qui entourent la forteresse sommitale : l'église (fig.18) dont l'ampleur indique qu'elle était l'église villageoise, la galerie à ex-votos, couloir créé ultérieurement au château, et à l'opposé, une vaste reconstruction moderne avec ample cheminée que, faute de pouvoir dater, on ne peut architecturalement relier aux constructions primitives (fig. 19).

¹ - Arch.Dép.Aix, C12 f°26 v°.

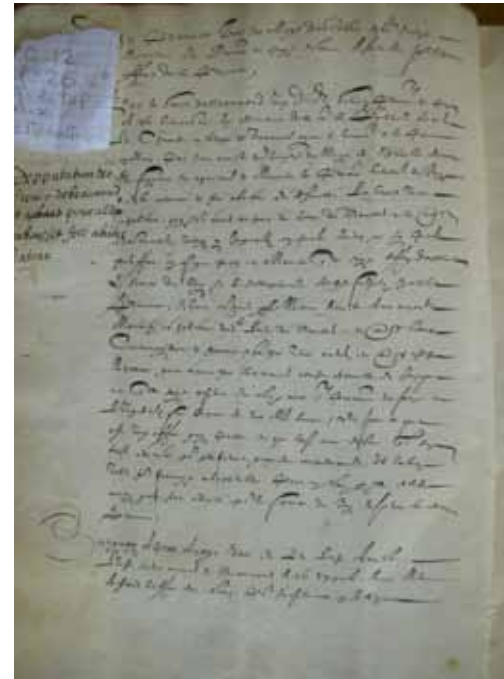


Fig.16 : Texte de 1610, mentionnant la destruction de la tour. (Arch.Dep.Aix C12 f°26 v°)



Fig.17 : Plateforme à la base de la tour. (M.Broecker)



Fig.18 : L'église médiévale du Beusset-Vieux. (Cl.M.B)



Fig.19 : Salle du logis, actuellement le magasin (M.Broecker)

Les deux pôles prêts à accueillir les tenanciers sont présents : le château et l'église.

L'église sans laquelle la vie du village est impossible car elle est accompagnée du cimetière plus important encore aux yeux des habitants tant, comme le soulignent les historiens, le village au Moyen age est un peu l'habitation des «vivants à l'ombre des morts».

Ce cimetière est situé à l'est de la chapelle sous la grande croix de pierre simulée sur le terre-plein et est l'objet de nos jours des bénédictions du clergé (fig.20). Les sondages pratiqués dans les années 80, quoiqu'implantés à l'écart, n'ont pas révélé de tombes ; elles doivent être profondes.

L'esplanade circulaire qui entoure l'ensemble bâti, est ceinturée par endroit par l'enceinte haute médiévale. Son appareil de moellons de calcaire gris, régulier, typique du XIII^e siècle est bien visible, quoique fragile. Une de ses portions présente le «fruit» nécessaire à la défense (fig.21 et 22).

L'hypothèse qui conduit à voir là la première défense villageoise derrière laquelle s'abritait le noyau primitif est recevable (fig.23), mais plus aucune maison n'est observable sur l'esplanade tant le site a été modifié pour l'aménagement du lieu de pèlerinage actuel.



Fig.20 : Bénédiction devant l'ossuaire (coll. Gerard Félés)



Fig.21 : Enceinte du XIIIe au Beausset-Vieux. (M.Broecker)



Fig.22 : Enceinte du XIIIe (M.Broecker)



Fig.23 : Vue du sanctuaire où l'on aperçoit des constructions sur l'esplanade (coll.Gérard Feles)



Fig.24 : Traces de maisons (M.Broecker)

Par contre, au nord, là où la pente est un petit peu plus douce, des alignements de maisons arasés se devinent et au sud, le tracé des murs d'espaces aménagés pour les pique-niques suggèrent bien le contour de maisons, petites, rectangulaires, serrées les unes contre les autres, accrochées à la pente et surplombant de nos jours la route qui a été aménagée récemment dans cette pente. C'est vraisemblablement une extension du premier village de la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle (fig.24).

Il n'y a pas lieu d'attribuer une relation ancienne aux 4 oratoires qui ont été construits sur le site au cours du XIX^e siècle (fig.25, 26, 27). Rythmant les rites effectués au cours des processions qui rappellent le sont régulièrement pratiquées depuis 1506, ils protègent cet ancien lieu de vie, si typiquement médiéval et méditerranéen jamais oublié.



Fig.25 : Oratoire Saint Lucien (M.Broecker)



Fig.26 : Oratoire saint Pierre et Saint Paul (M.Broecker)



Fig.27 : Départ du chemin piéton ancien descendant vers le village neuf. (M.Broecker)